



Paris, le 14 septembre 2021

Madame, Monsieur, Chers amis,

Comme vous le savez, nous avons programmé pour le 5 octobre la première journée brevets (thème « l'Obtention-Paris ») ; la seconde rencontre parisienne relative à « l'Exploitation » étant prévue le 16 novembre (en présentiel).

Cette programmation extraordinairement précoce cette année nuit à la bonne organisation de la journée : le temps de préparation est extrêmement limité, l'ASPI organise déjà cette journée là une manifestation toujours remarquable avec la présentation des actualités US (avec Ph. Signore et N. Seckel), la promotion sur nos sites et les revues n'a pas été faite de manière satisfaisante. Surtout certains restent encore réticents à s'inscrire à un stage en présentiel à cette époque.

Après concertation avec nos collègues et nos amis de l'ASPI nous avons décidé de reporter cette séance sur une date ultérieure : le jeudi 21 octobre mais également à tenir ce séminaire en distanciel ; en revanche, à ce jour, nous avons décidé de maintenir la seconde journée en présentiel le 16 novembre à Paris.

Cette présentation (jeudi 21 octobre 2021) se déroulera selon le format suivant :

- ✓ 9h-12h30 : l'obtention du brevet- jurisprudence européenne et française.
- ✓ 13H30-15h : Certificats complémentaires de protection, bio/médical.

Pour cette journée les droits d'inscription ont été fixés à la somme de 450 € pour l'ensemble de la séance – 400 € pour les membres ASPI, conformément aux tarifs pratiqués l'année dernière.

Pour la deuxième journée organisée en présentiel, les droits d'inscription restent fixés à 670 € pour les membres de l'ASPI – 730 € non ASPI.

Les deux journées lyonnaises, organisées en présentiel sont à ce jour maintenues.

Je remercie chacun de sa compréhension pour l'organisation, laborieuse cette année, de nos rencontres.

Amitiés,

Jacques